

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (26/02/2015)	L	C	C	C	Reçu 26.02.15.	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	09/02/2015	L	C	L	C	Reçu 16.02.15.	
1.3.	CS04	Rapport national	23/11/2014	L	C	L	C	Reçu 26.11.14.	
1.4.	S17	Questions d'application en suspens	26/02/2015	C	C	C	C	Reçu 10.07.14.	
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 14/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	26/02/2015	C	C	C	C	Source - Règlement du Conseil No. 520/2007; No. 1936/2001 remplacé par No. 869/2004.	
		Marquage des navires <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Marquage des engins <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Marquage des DCP		C	C	C	C		
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15/02/2014	C	C	C	C		
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15/02/2014	P/C	C	C	C	Reçu: 1 <sup>er</sup> trimestre 2014.	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	26/02/2015	C	C	C	C	Source - Règlement du Conseil No.894/97.	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31/12/2013	L	C	C	C	Reçu: 1 <sup>er</sup> trimestre 2014.	
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	C	C	C	C	Reçu 23 & 29.01.15.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C	Reçu 03.05.11 (2 <sup>nd</sup> e mäj).	
Capacité de référence									
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	C	C	C	C	Reçu 08.05.07.	
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007		C	C	C	C	Reçu 20.04.08.	
3.4.		Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	C	C	C		
3.5.	Rés. 14/04	Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	C	C	C	C		

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	L	N/A	L	C	Reçu 17.02.15		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	L	N/A	L	C	Reçu 12.03.15		
3.8.		Information sur les accords d'accès	26/02/2015	C	C	C	C	Reçu 08.02.13: accord CPC-CPC avec COM, MDG, MOZ, SYC. Reçu 22.05.14: accord CPC-CPC avec MUS, SYC.		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14/01/2014	L	C	L	C	Reçu 27.03.15.		
<b>4. Système de surveillance des navires</b>										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C	Source - IOTC-2014-SC17-NR06S: adopté depuis 2001.		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15m	P/C	C	C	C	Reçu 19.02.14, 19.03.14, 14.05.14, 20.05.14 pour Portugal France, Espagne et R.-U., respectivement.		
<b>5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon</b>										
5.1.		Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30/06	L	C	C	C			
		• Pêcheries de surface	30/06	C	C	C	C			
		• LL	Provisoires	30.06	P/C	C	L	C	1 pavillon en retard pour la déclaration	
			Finales	30.12	C	C	C	C		
5.2.	Rés. 10/02	Prises et effort								
		• Pêcheries côtières	30/06	L	C	C	C			
		• Pêcheries de surface	30/06	C	C	C	C			
		• LL	Provisoires	30.06	P/C	P/C	L	P/C	1 pavillon en retard pour la déclaration; 1 pavillon a déclaré uniquement les espèces-cibles.	
			Finales	30.12	C	P/C	C	P/C	1 pavillon a déclaré uniquement les espèces-cibles.	
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	C	C			
		• Pêcheries de surface	30/06	C	C	C	C			
		• LL	Provisoires	30.06	P/C	P/C	L	P/C	Pour certaines espèces déclaré moins d'1 poisson par tonne	
			Finales	30.12	C	P/C	C	P/C		
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30/06	L	C	L	C			
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	L	C	L	C			
		DCP déployés par types	30/06	L	C	L	C			
<b>6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier</b>										
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort								
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Source – IOTC-2014-CoC11-IR06:		

N°	Source	Informations requises		Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
					Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire étranger autorisé à pêcher dans la ZEE de l'UE dans l'océan Indien en 2013.	
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales		30/06	P/C	P/C	C	C	Tous les pavillons n'ont pas fourni d'informations(Espagne-LL)	
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort		30/06	P/C	P/C	C	P/C		
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles		30/06	P/C	P/C	C	P/C		Pour certaines flottes, déclaré moins d'1 poisson par tonne (Espagne-LL, France-LL)
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>		Depuis le 07/07/2010	C	C	L	C	Source - IOTC-2014-SC17-NR06 et CQ 2015.	
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques ( <i>Carcharhinus longimanus</i> )		Depuis le 14/08/2013	C	C	L	C		
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>		26/02/2015	C	C	L	C		
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)		Depuis le 06/08/2009	C	C	L	C		
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)		Depuis le 06/08/2009	C	C	L	C		
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>		26/02/2015	C	C	L	C		
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S		Depuis le 01/11/2010	C	C	L	C		
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé		Pour PS 26/02/2015	L	C	C	C	Protégé par la Directive Habitats 92/43/EEC, Règlement (EC) No 338/97 & Règlement (EC) 348/81.	
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine		Pour PS 26/02/2015	L	C	C	C	Protégé par le PANUE Requins.	
<b>8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>										
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN		Session -70j (16/02/2015)	C	C	C	C	Aucun navire ou ressortissant identifié dans des activités de pêche INN.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants		26/02/2015	C	C	C	C		
<b>9. Transbordements</b>										
9.1.		Transbordements en mer – rapport des CPC		Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.2.	Rés. 14/06	Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>		26/02/2015	P/C	C	P/C	C	Information provided for Spanish & Portuguese fleets on 25.02.15; on 01.04.15 for French fleet. NIL report for R.-U. fleet.	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés		Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	19/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5.		Paiement contribution PRO	16/08/2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>10. Observateurs</b>									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	26/02/2015	P/C	P/C	C	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR06.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (< 24m) <sup>2</sup>	Depuis le 01/07/2010	P/C	P/C	C	C		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	C	C	C	C		
10.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux <sup>2</sup>	26/02/2015	C	C	C	C	Source - IOTC-2014-SC17-NR06: a déclaré 14,18 % de couverture (La Réunion).	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	C	C	P/C	C	Certains rapports reçus après 150 jours.	
<b>11. Programme de document statistique</b>									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre (2014)	01/10/14	C	C	C	C	Rapports reçus 01.10.14 et 01.04.14.	
11.2.		Rapport 2 <sup>e</sup> semestre (2013)	01/04/14	C	C	C	C		
11.3.		Rapport annuel <sup>2</sup> (2013)	26/02/2015	C	C	C	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR06: pas d'exportations par la flotte UE.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	C	P/C	C	C	Last update: 09.10.14.	
<b>12. Inspections au port</b>									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	C	C	C	C	Reçu 14.02.14.	
12.2.		Liste des ports désignés	Au 31/12/10	C	C	C	C	Reçu 14.01.11 et 29.07.11.	
12.3.		Autorité compétente désignée		C	C	C	C		
12.4.		Périodes de notification préalable		C	C	C	C		
12.5.	Rés. 10/11	Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie (Déclaration sur 05/03 indique 31 escales en 2013).	
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011	N/C	N/C	N/C	N/C		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		C	C	L	C	Source - CQ 2015.	
<b>13. Mesures relatives aux marchés</b>									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	26/02/2015	L	C	C	C	Rapports reçus 01.10.14 et 01.04.14 pour importations imports, et 25.02.14 pour débarquements.	

---

**Commentaires sur le niveau d'application par l'Union européenne des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA11 en 2014.**

En ce qui concerne le niveau d'application par l'Union européenne des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 11<sup>e</sup> session en 2014, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à l'Union européenne par le président de la Commission dans un courrier daté du 5 juin 2014.

<ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni des informations complètes sur les captures, efforts de pêche et fréquences de taille, comme l'exige la Résolution 10/02, pour certains segments de ces flottes.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni de rapport d'inspection et d'information sur une inspection de 5 % des opérations de LAN ou de TRX, et sur les refus d'accès au port, comme l'exige la Résolution 10/11.</li></ul>

**Réponse :** l'Union européenne a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 10 juillet 2014.

**Problèmes actuels concernant le niveau d'application par l'Union européenne des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA12 en 2015.**

Après examen du Rapport d'application 2015 de l'Union européenne, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

<b>Problèmes de conformité</b>	<b>État actuel (2014)</b>	<b>État précédent (2013)</b>
<b>Problèmes de conformité répétés</b>		
• N'a pas totalement déclaré les prises-et-effort pour les pêcheries palangrières (données uniquement pour les espèces-cibles), comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles aux normes CTOI pour les pêcheries palangrières (moins d'1 poisson par tonne de captures, par espèces), comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	P/C
• N'a pas totalement déclaré les prises-et-effort sur les requins (tous les pavillons n'ont pas fourni d'informations), comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles sur les requins aux normes CTOI (moins d'1 poisson par tonne de captures, par espèces), comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas fourni les rapports d'inspection inspection report, comme requis par la Résolution 10/11.	N/C	N/C
• N'a pas fourni les informations sur les 5% d'inspection des LAN ou TRX, comme requis par la Résolution 10/11.	N/C	N/C